L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue ...

NOUVELLES ... 1er janvier ...

PRIX DES ANNONCES ...

A LOUER.

... bien complètement pour grocerie ... 1886, rue Robertson et Franklin, ... 1886 St Claude et Marigny.

A VENDRE

UNE vacherie à vendre avec sa clientèle. ... Vente du lait 811 par jour. S'adresser à H. Seimatur, au City Park, deuxième district.
31 déc—6t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,771.—Division C.—A Résidu que Henry Llorens a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Manuel Llorens, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er jan—1.5.9

Succession de Jean Jacques Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3,229—Division C—Attendu que P. S. Wilts jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Jean Jacques Albert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er jan—1.5.9

Succession de Allen L. Conte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,778—Division A—Attendu que Orlando H. P. Conte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Allen L. Conte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—31 jan 4 9

A Carrière & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,816—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. Carrière & Sons et les membres de la dite raison sociale et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par James M. Serran, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21déc—24 28—2jan

Succession de Joseph Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,757—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mira L. Collins, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24déc—24 28—2 jan

Succession de Roland H. Boullemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,017—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Carrie B. Boullemet exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25.29—2jan

Succession de Francisco Ricca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 610—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par O. Marsal et O. Blanque, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25.29—2 jan

CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ... DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Delahoussaye ... No. 19,744.—Ordonnance ... réunion des créanciers du ... Dennis Chmer ... convoquée ... 1887 ... Rhodes notaire public ... le 12 janvier ... pour ... 1887 ... à 11 heures A. M. ... considération la ... Sherer ... l'application de la pétition ... que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er janv.—3 f. en 10 j. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ... District pour la Paroisse d'Orléans—Paula Villeminot vs. ses créanciers—No. 19,746 — Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés de la pétitionnaire Paula Villeminot soit et est par le présent, accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Lovell, notaire en cette ville, LUNDI le 10ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer de leur droit de ... pétitionnaire, de nommer un syndic et de donner l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ... District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19,625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Charles Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ... District pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19,669. Division E.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, le lundi, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ... District pour la paroisse d'Orléans—John R. Frederick vs. ses Créanciers—No. 19,896.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la session des biens du pétitionnaire, John R. Frederick soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Lovell, notaire en cette ville, LUNDI le 10ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Gustarde avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE ... District pour la paroisse d'Orléans,—Le certificat portant que la présente pétition a été déposée le 12me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après : Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,619. Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur présentation à la Cour des pièces à l'appui, et Darville David Lasseur, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.

Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE ... District pour la Paroisse d'Orléans.—Le certificat portant que la présente pétition a été déposée le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après : Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,619. Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur présentation à la Cour des pièces à l'appui, et Darville David Lasseur, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.

Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et ancré le sceau de la Cour de la ville Cour, dans la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNELL,
9déc—9.16.23.30—8jan Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE ... District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,734 Division E—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de la ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle Orléans et aussi de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 22me jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaires soient suspendues, et que James B. Gustarde avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE ... District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,597.—Division —. —Frank Fleckinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. — Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887, et que L. Duverjonsi, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 10 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
11 nov—3f au 12janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE ... District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers. No 18,691—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus mentionnée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier soit huit cent quatre-vingt-sept, à 11 heures A. M., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et qu'avis et publicité en soient donnés par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 déc—3 f

ILLINOIS CENTRAL R. R.

Billets d'Excursion pour les Fêtes.

Commencant le VENDREDI, 24 décembre ... et continuant jusqu'au 1er janvier 1887 inclusivement, la Compagnie ...

Assurances et Banques.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans. 28 décembre 1886.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 3 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
30 déc—15f

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré, payable à partir de MERCREDI 5 janvier 1887.

Les livres du stock restent ouverts, mais les transferts seront ex-dividende.
T. R. ROACH, Caissier.
... déc—2ecm

Avis spécial—Bureaux de la Compagnie du chemin New Orleans City and Lake—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.—A une assemblée régulière du Conseil d'administration, tenue le 9 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR PAR DEMI par action sera payé aux actionnaires à partir du 10 janvier 1887. Le livre des transferts sera clos à partir du 31 décembre 1886 jusqu'au 10 janvier 1887.
W. R. LEVERICH, Secrétaire.
28 déc—2ecm

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—4 la date T. R. ROACH, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.—Nlle; Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 aura lieu au bureau de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14déc—

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque le MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et il lui a écrit que vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent, tel point que son corps entier en fut couvert. De vous saure, messieurs, que sa position était bien malheureuse, quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'avril dernier, et je l'ai continuée depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir ma guérison si complète, alors qu'il me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle purifie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes, prix $1, six pour $5.

Avis spécial.

Les actionnaires de la "Red River and Coast Line", sont invités à assister à une réunion spéciale de la Compagnie qui aura lieu SAMEDI 15 janvier 1887, à 11 heures du matin, au bureau de ladite Compagnie, pour délibérer sur le projet d'accroissement du capital et de subdivision en action.
GEO. C. HAMILTON
Secrétaire.
30 nov—30f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13me jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conque dans Cecile Joubert vs. Andrew J. Sexton—No. 19,334. Division B.

Sur motion de Léonard Marks & Brunner, avocats pour les plaintifs produisant de vant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les trouvant dans leur faveur :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, déclarant la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari et décrétant de plus et l'intervenant à représenter l'administration et la direction de la propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.

Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE,
A transféré son bureau du No. 126 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dayades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans l'art dentaire.
Le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

30 DAYS TRIAL
DR. DYE'S VOLTAIC BELT.
BEFORE — AND — AFTER
Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
WHO are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, LACK OF NERVE FORCE AND VIGOR, WASTING WEAKNESSES, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from ABUSE and OTHER CAUSES. Speedy relief and complete restoration to HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. The greatest discovery of the nineteenth century. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
1 nov—6m—mar jan.sam

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

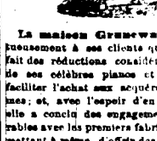

La maison Grunewald continue respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés sans public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, **STEINWAY, PLEYEL, WOLFF, STARK, BERR, SOMMER, PIRCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER.** Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement; tout, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS de MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs, cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en

TAPIS
Velours Tournay, Mosaïque, Windsor,
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais,
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham,
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Fitches.
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 4oct—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49.....Rue Carondelet.....49

Capital	$700,000
Surplus	70,445

ED. A. PALFREY ..... Président
R. M. WALMSLEY ..... Vice-Président
THOS. F. WALKER ..... Secrétaire
Surveillants.
M. W. A. Valloft & Sun Anne cat autorisé à prendre des risques de l'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER, Secrétaire.
20oct—6m

Bureau de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet, coin des rues Villeré et Toulouse—Nouvelle Orléans, 23 décembre 1886—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte de cette compagnie l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection de 9 directeurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le LUNDI, 17 janvier 1887.
H. HUARD, Secrétaire.
23déc—1f p sp 4s

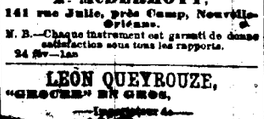

Bandages, Herniaires, Brettelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faites vos commandes et ajustés par
A. McDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

LEÓN QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VIN, LIQUEURS, ...

GROS LOT

$150,000

A

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN
Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur à importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE A.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 11 JANVIER 1887.
2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000...	$150,000
1 ... de	50,000...	50,000
1 Lot de	20,000...	20,000
2 Lots de	10,000...	20,000
4 Lots de	5,000...	20,000
20 Lots de	1,000...	20,000
50 Lots de	500...	25,000
100 Lots de	200...	20,000
200 Lots de	100...	20,000
1000 Lots de	50...	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300...	$30,000
100 ...	200...	20,000
100 ...	100...	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs peuvent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraînes sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées pour l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et assure pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales. Personne ne peut prévoir ni savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne raisonnable sait qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons les tirages ... ne peut ... ne ... ne ... ne ...

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Massinger vs Henry A. Auts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,522.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Premièrement.—Une certaine portion de terre et terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou quelque sorte que ce soit, située dans le 2ème District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Burtberville dans l'Ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit :

1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante-quatre pieds trois pouces et douze lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante-douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante-six pieds sur l'autre ligne de côté.

2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci-dessus, le côté vers la rue Laurel, ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de vingt-cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur, entre lignes parallèles et égales, de cent quinze pieds, lesquels terrains sont désignés comme lots "Deux" et "Trois" respectivement, sur un plan annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre décrites ci-dessus ayant une façade de 51 pieds sur l'avenue Henry Clay de quatre-vingt dix pieds et étant composées de tous les lots Six et Sept et des fractions des lots Huit et Onze de l'Ilet No Dix huit sur le plan original de terre mentionné ensemble 57

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus a acquis par achat de James F. Shelly, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire public, le 27ème jour d'août 1885.

Deuxièmement.—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situées dans le 2ème District de cette ville dans l'Ilet No 53, (ancien chiffre) bornés par les rues Lyon, Perrier, Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 19, 18 et 20, sur un plan par A. Knell et C. Pilié, daté le 27 février 1848 et déposé dans le bureau de L. R. Kenney, ex notaire.

Le lot No 19 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 18 et 20 sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.

Seront dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Pour la première propriété—1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir : la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0[0 par an d'intérêt, à partir du 25 août 1885, jusqu'à paiement. 5 0[0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avoué, quatre piastres pour frais de la copie de l'acte les frais et charges de la dite vente et les taxes d'Etat et de ville jusqu'à 1886, inclusivement, sur la dite propriété.

2° Le acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885, et payable dans un an après date, et portant intérêt au taux de 8 0[0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale de ce jour du vendeur sur la dite propriété d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, date le 27 août 1885 ; lequel acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif mentionné sur

3° Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.

Et au cas où la dite première propriété ne rapportait pas un montant suffisant pour couvrir le montant du susmentionné, et le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, publiquement le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de la vente et les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—la balance du prix d'adjudication doit être répartie également à savoir : une moitié payée comptant pour le paiement du susmentionné, et l'autre moitié retenu par l'acquéreur pour faire face au paiement ensuivant pour le montant du dit billet à ordre.

Et pour la seconde propriété, comprant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 28—fév 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, etc., etc.

Mme George Morgan, veuve, etc., vs W. L. Arnold et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,124—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et avec ordre de procéder à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 janvier 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et